

### GARANTIE LIMITÉE « À LA MAISON »

Ce produit de qualité est garanti exempt de défauts de matériaux et de fabrication, à condition que l'appareil soit utilisé dans les conditions de fonctionnement normales prévues par le fabricant. Cette garantie est offerte uniquement à la personne à qui l'appareil a été initialement vendu par Danby Products Limited (Canada) ou Danby Products Inc. (U.S.A.) (ci-après « Danby ») ou par un distributeur autorisé de Danby, et n'est pas transférable.

### CONDITIONS DE GARANTIE

**Les pièces en plastique sont garanties pendant trente (30) jours à compter de la date d'achat, sans prolongation prévue.**

**5 premières années :** Au cours des cinq (5) premières années, toutes les pièces fonctionnelles de ce produit jugées défectueuses seront réparées ou remplacées, au choix de la garantie, sans frais pour l'acheteur d'origine.

**Pour obtenir un service :** Contactez le revendeur auprès duquel l'appareil a été acheté ou contactez le centre de service agréé Danby le plus proche, où le service doit être effectué par un technicien de service qualifié. Si le service est effectué sur l'appareil par une personne autre qu'un centre de service autorisé, toutes les obligations de Danby en vertu de cette garantie seront annulées.

**Limites du service à domicile :** Danby se réserve le droit de limiter les limites du « service à domicile » à la proximité d'un dépôt de service autorisé. Tout appareil nécessitant un service en dehors des limites limitées du « service à domicile » sera la responsabilité du consommateur de le transporter à ses propres frais jusqu'au point d'achat d'origine ou à un dépôt de service pour réparation. Si l'appareil est installé dans un endroit situé à **100 kilomètres (62 milles)** ou plus du centre de service le plus proche, il doit être livré par l'acheteur au dépôt de service agréé Danby le plus proche. **Les frais de transport vers et depuis le lieu de service ne sont pas couverts par cette garantie et sont à la charge de l'acheteur.**

**Rien dans cette garantie n'implique que Danby sera responsable de toute détérioration ou dommage à la nourriture ou à tout autre contenu de cet appareil, que ce soit en raison d'un défaut de l'appareil ou de son utilisation, qu'elle soit appropriée ou non.**

### EXCLUSION

À l'exception de ce qui est prévu dans les présentes, par Danby, il n'y a aucune autre garantie, condition, représentation ou garantie, expresse ou implicite, faite ou prévue par Danby ou ses distributeurs autorisés et toutes les autres garanties, conditions, représentations ou garanties, y compris les garanties, conditions, les représentations ou garanties en vertu de toute loi sur la vente de marchandises ou d'une législation ou d'un statut similaire sont expressément exclues. **Sauf dans les cas prévus aux présentes, Danby ne sera pas responsable des dommages aux personnes ou aux biens, y compris l'unité elle-même, quelle qu'en soit la cause ou de tout dommage consécutif résultant du dysfonctionnement de l'unité et par l'achat de l'unité, l'acheteur accepte par la présente de indemniser et dégager Danby de toute réclamation pour dommages aux personnes ou aux biens causés par l'appareil.**

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Aucune garantie ou assurance contenue ou énoncée dans les présentes ne s'applique lorsque des dommages ou des réparations sont causés par l'un des éléments suivants :**

1. Panne électrique.
2. Dommages pendant le transport ou lors du déplacement de l'appareil.
3. Alimentation électrique inappropriée telle qu'une basse tension, un câblage domestique défectueux ou des fusibles inadéquats.
4. Accident, altération, abus ou mauvaise utilisation de l'appareil, comme une circulation d'air inadéquate dans la pièce ou des conditions de fonctionnement anormales (c'est-à-dire une température ambiante extrêmement élevée ou basse).
5. Utilisation à des fins commerciales ou industrielles (c'est-à-dire si l'appareil n'est pas installé dans une résidence domestique).
6. Incendie, dégâts des eaux, vol, guerre, émeute, hostilité, catastrophes naturelles telles que ouragans, inondations, etc.
7. Appels de service entraînant l'éducation des clients.
8. Installation incorrecte (c'est-à-dire l'encastrement d'un appareil autonome ou l'utilisation d'un appareil à l'extérieur qui n'est pas approuvé pour une application extérieure, y compris, mais sans s'y limiter : les garages, les patios, les porches ou tout autre endroit qui n'est pas correctement isolé ou climatisé).

**Une preuve de la date d'achat sera requise pour les demandes de garantie ; conserver les factures de vente. Dans le cas où un service de garantie est requis, présentez la preuve d'achat à notre centre de service autorisé.**

Danby Products Ltd.  
Guelph, Ontario, Canada

1-800-263-2629

Danby Products Inc.  
Findlay, Ohio, U.S.A.